



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

**Monsieur le Directeur
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03**

Lyon, le 27 octobre 2009

Objet : abonnements Olympique Lyonnais

Monsieur le Directeur,

Le 23 octobre dernier, le tribunal administratif de Lyon devait statuer sur un recours engagé par les Contribuables Actifs Du Lyonnais (CADOL) contre le Conseil Général du Rhône.

Cette association dénonçait le fait que la collectivité départementale achetait depuis 2007 des abonnements pour des matchs de football de l'Olympique Lyonnais d'un montant qui avoisineraient les 600 000 à 900 000 euros par an.

Au journal de France3, l'avocat du Conseil Général expliquait que les places étaient données en priorité aux sapeurs-pompiers et autres associations. Surprenant quand même car la plupart des agents des casernements qui ont été interrogés n'ont jamais bénéficié de cet avantage !

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir la liste des agents ou des services du SDIS qui ont bénéficié de ces places pour la saison 2008-2009 et début 2009.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN